



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/04/2026 N°2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

**Étaient présents :** Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

**Absents :** Gilles GIORDANO.

**Pouvoirs :** Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOEGTLIN.

### ORDRE DU JOUR :

- AFFECTATION DU RESULTAT 2025 M57.
- BUDGET PRIMITIF M57 2026.
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.
- BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT M49 2026.
- BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES M4 2026.
- BUDGET PRIMITIF CAMPING M4 2026.
- RENOUVELLEMENT GENERAL DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.
- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.
- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE CADRE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE.
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR ENQUETE PUBLIQUE RAVIN DE ST MACAIRE.

**Secrétaire de Séance :** Marielle MICHEL

**Rédaction :** Christine ROBARDET

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 2 AVRIL 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la page des signatures du 2 avril 2026. Madame France LOMBARD demande pourquoi on ne signe pas également le procès-verbal. Le procès-verbal n'était pas à ce stade encore totalement rédigé.

II) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire et ce depuis le dernier conseil municipal.

Il s'agit de :

- Décision n°1 : Subvention pour l'entretien de l'orgue de la Cathédrale Notre Dame de l'Assomption. Montant de la subvention : 270,92 €. Autofinancement : 812,78 €. Soit un total pour cette opération de 1 083,70 €.

III) AFFECTATION DU RESULTAT 2025 M57.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'agit là de prévoir l'affectation du résultat de la M57. Il passe la parole à Madame Christine ROBARDET qui en donne lecture. Au niveau des investissements il y a un déficit de 418 864,41 € et des restes à réaliser en solde positif de 150 297,24 €. Le déficit global est de 198 500,82 €. Au niveau du fonctionnement l'excédent 2025 est de 169 632,43 € et au cumulé de 742 182,59 €. Cela permet largement de couvrir le déficit de 198 500,82 €. Il reste donc à affecter la somme de 543 681,77 € au 002 en recette de fonctionnement. Monsieur le Maire souligne que cette affectation du résultat a été vue en Commission des Finances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) BUDGET PRIMITIF M57 2026.

Monsieur le Maire donne lecture d'un texte préparé pour les membres du conseil municipal :

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner et voter le budget primitif de notre commune. Ce budget n'est pas un simple document comptable. C'est un acte politique majeur. Il traduit nos priorités, nos choix, et notre vision pour Entrevaux. Avant toute chose, je veux rappeler un fait essentiel : la situation financière de la commune est saine. Nous présentons un budget équilibré, sans recours à l'emprunt, avec un niveau d'épargne pour le faire. Cela signifie concrètement que nous gérons avec sérieux l'argent public, sans dépenser au-delà de nos moyens. Dans un contexte national marqué par les incertitudes économiques, cette stabilité est une force. Mais gérer une commune, ce n'est pas seulement équilibrer les comptes. C'est aussi préparer l'avenir. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un investissement soutenu. Ces investissements ne sont pas des dépenses de confort. Ils répondent à des besoins concrets : entretien de notre patrimoine, amélioration du cadre de vie, maintien de l'attractivité de notre village. Investir aujourd'hui, c'est éviter de payer plus cher demain. C'est aussi soutenir l'activité locale et préserver la qualité des services rendus à la population. Certains pourraient s'interroger sur ce niveau d'investissement. Je veux être très clair : nous le faisons de manière responsable. Nous mobilisons en priorité notre capacité d'autofinancement, nous recherchons systématiquement des subventions, et nous veillons à ne pas alourdir excessivement notre dette. A ce stade, notre endettement reste maîtrisé et il diminue. Par ailleurs, nous avons fait un choix fort : celui de ne pas augmenter la pression fiscale. Dans un contexte où chacun fait face à des contraintes, il nous semble essentiel de préserver le pouvoir d'achat des habitants d'Entrevaux. Cela implique des efforts de gestion, notamment sur nos dépenses de fonctionnement.

Oui, certaines dépenses sont contraintes, notamment les charges de personnel, qui correspondent à des services essentiels à la population. Mais nous restons vigilants et responsables dans leur évolution. Enfin, ce budget repose sur une exigence : la prudence. Nous n'engageons pas de projets que nous ne pourrions pas financer. Nous sécurisons nos recettes. Nous anticipons les risques. Mesdames, Messieurs, ce budget est un budget d'équilibre. Un équilibre entre rigueur et ambition. Un équilibre entre gestion responsable et investissements utiles. Un équilibre, enfin, entre les besoins d'aujourd'hui et les exigences de demain. C'est pourquoi je vous propose de l'adopter. Je vous remercie. Dans ce premier budget de cette nouvelle mandature, il est proposé de reconduire une partie des décisions prises par l'équipe précédente, d'y intégrer de nouveaux projets et le lancement d'études pour préparer 2027-2028. C'est également un budget dynamique qui renforcera la place des associations, tant sportives, culturelles ou de solidarité. Avec l'année électorale il a fallu aller très vite pour faire ce budget, avec l'installation et le moment limite du 30 avril pour le voter, il n'a pas été possible de faire un véritable débat d'orientation budgétaire que nous aurons l'année prochaine, néanmoins nous avons eu mardi une réunion budgétaire une présentation et un échange avec l'ensemble des élus présents :

Les programmes qui seront maintenus sont :

- Poutre de l'ancien Trésor Public.
- Dossier de Consultation des Entreprises sur la fissure de l'école.
- Le Moulin Denys dans la montée du moulin au parking de la Gare.
- Le Rocher du Brec en allant à Intermarché pour 180 000,00 € avec FRAT et Amendes de Police déjà rentrés.
- Le Bastion porte de France par sa toiture.
- La fenêtre de l'infirmerie.
- Le passage à niveau 747 dont les travaux sont obligatoires avec une subvention de 105 000,00 € pour une prévision de dépenses à 153 000,00 €.
- Rempart de de l'Orbitelle qui est un dossier du mandat précédent.
- La baie vitrée de l'école en restes à réaliser en recettes.
- Les restes à réaliser des travaux sur le rocher du Monument aux Morts avec une recette à rentrer de 175 000,00 €. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le Sous-Préfet qui va faire accélérer le versement de cette subvention.
- Opérations non – affectées pour un montant de 172 720,21 €. Il y aurait à l'intérieur le magasin GUGOLE. Il conviendrait de faire des travaux après devis pour l'électricité, peinture et plomberie pour un montant total de 55 000,00 € pour y mettre Madame Marie TAPIAU. Monsieur Gérard DONNINI demande s'il n'y a pas des alternatives si Madame Marie TAPIAU ne pourrait pas être rapatriée à l'accueil de la Mairie par exemple. Madame France LOMBARD souligne qu'il s'agit d'un bien privé avec investissement de la commune. Elle souligne qu'il faudrait une convention et que Madame Marie TAPIAU pourrait éventuellement être installée à l'ancienne ADMR ou à l'ancienne Infirmerie. Il faudrait également consulter à savoir si la population y est favorable. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agirait d'une mise à disposition. Madame France LOMBARD lui rétorque que la mairie n'a pas à investir chez des particuliers. Monsieur Gérard DONNINI se repositionne sur Madame Marie TAPIAU à l'accueil de la Mairie. Madame France LOMBARD propose également le rez-de-chaussée de la Maison HENRY au moins dans ce cas-là le bâtiment est à la commune. Monsieur le Maire propose de faire de travaux en régie dans ce bâtiment. Dans ces 172 720,21 € il y a également des travaux sur le gîte des deux tours pour 50 000,00 € et 67 720,21 € de travaux pour le bureau de Poste.
- Acquisition de matériel informatique. La Mairie est équipée en WINDOWS 7 et cela ne fonctionne plus.
- Glissières sur les Tuves.
- Matériel pour la voirie pour environ 5 000,00 €. Ca n'est pas beaucoup ils n'ont plus de tronçonneuse.

- Monsieur Gil LUCANI souligne que ça ne se fera pas. C'est une ligne un peu fourre-tout. On n'achètera pas tout le matériel. Madame France LOMBARD demande s'il y a les talkies-walkies et groupes électrogènes pour le Plan Communal de Sauvegarde. Il faudrait qu'il y ait une portée de 15 km. Autre point le remboursement de la dette : nous avons un remboursement de la dette à hauteur de 126 000,00 € sur le capital et 26 000,00 € en intérêts. Nous sommes endettés à hauteur de 900 000,00 € quinzaine d'années.
- Au niveau du 165 il s'agit d'une caution à rendre à JB PLAST lors de la vente le 26 mai.
- Cimetière : 4 000,00 € pour la croix centrale.
- Draisienne pour le périscolaire.
- Sur la Citadelle sont inscrits des travaux d'archéologie que l'on nous impose sur la phase 1 de travaux. Monsieur François FERAUD souligne qu'il y a plusieurs phases et que l'on va perdre la subvention il faut faire cela avant de la perdre.
- Centre d'Intervention. Monsieur le Maire souligne qu'un montant de 130 000,00 € a été affecté pour l'achat de l'ancien bâtiment de l'équipement L'achat du Centre d'Intervention en lui-même est à 108 000,00 € + les frais de notaire et une petite somme a été mise en plus au cas-où. Il est intéressant à double titre puisqu'on pourrait ainsi délocaliser le service technique. On pourrait agrandir l'espace des pompiers en leur affectant les annexes techniques de la mairie, ces activités techniques étant déplacées au bâtiment équipement objet de l'acquisition. Nous y ferions une cuisine centrale pour la cantine pour du portage de repas pour les aînés et au-delà de la commune. Monsieur Gérard DONNINI souhaiterait intervenir sur la vision du budget primitif. Il a remarqué que depuis 2024 les recettes de fonctionnement sont en baisse. Sur 2026 il y a une exception ce sont les 335 000,00 € de la vente de l'Atelier Relais et cela ne va se produire qu'une fois. Monsieur le Maire lui rétorque qu'il n'est pas favorable à un gel des investissements. Monsieur Gérard DONNINI demande s'il compte faire les 840 000,00 € d'investissement. Madame France LOMBARD souligne que ce budget est trop ambitieux en matière d'investissement. Elle est d'accord pour que soit réalisé uniquement ce qui est subventionné. Il faut enlever le Rocher du Brec. Monsieur Gérard DONNINI préconise qu'on enlève les travaux sur le futur bureau de Madame Marie TAPIAU la Poste et le Rocher. Madame Marielle MICHEL souligne qu'au niveau de l'animation la personne en charge du poste n'arrive pas à l'heure. Monsieur François FERAUD souligne que cette remarque est assez grave. Monsieur Gérard DONNINI souligne qu'actuellement l'ergonomie n'est pas bonne pour cette personne, et qu'on ne peut pas rester sur une volonté de ne rien faire pendant trois ans. Pour sa part le Rocher du Brec est une urgence. Le Maire en est responsable. Monsieur François FERAUD rappelle que ce sujet a été abordé en Commission que Monsieur le Maire fait un choix politique et on lui donne rendez-vous dans un an et dans un an on verra. Il souligne que l'ensemble du conseil municipal présent n'est pas tout à fait conscient de la situation. Monsieur le Maire expose qu'on récupère des dossiers datés et il serait dommage de perdre les subventions. Madame France LOMBARD rappelle ces questions sur le fonctionnement notamment au niveau des formations et les 2% prévus par la réglementation n'y sont pas. On est sur le 65. Il sera possible de faire une décision modificative ou d'affecter des formations au niveau du 65. Monsieur Didier OCCELLI souligne que L'Association des Maires de France propose beaucoup de formations gratuites. Madame France LOMBARD consulte Madame Frédérique MENUT quand à l'intérêt de pouvoir suivre une formation sur le budget. De même vis à vis de Mme ROBARDET quant à l'intérêt pour les personnels administratifs qui le souhaiteraient de pouvoir assister à ces formations locales. Monsieur le Maire rétorque que s'il faut refaire la réunion du mardi précédent qui était une réunion des finances cela n'a aucun sens. Monsieur François FERAUD a envoyé un mail pour qu'il y ait une expertise de la comptabilité. Monsieur le Maire souligne que sa demande a été prise en compte.

On procède au vote. Madame France LOMBARD, Monsieur François FERAUD et Monsieur Gérard DONNINI s'abstiennent. Ce budget est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire les remercie de ne pas avoir voté contre. Il s'agit de son premier budget. Il a essayé de faire au mieux avec MAGNUS qui était en panne et en version papier.

V) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant le vote des taux et souligne qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux. Ils restent gelés en l'état. Monsieur François FERAUD souligne qu'ils sont très élevés depuis 12 ans. Certains entrevalais trouvent que c'est très cher par rapport à d'autres villages. Monsieur le Maire soumet cette délibération à l'approbation du conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire expose que cette délibération était déjà discutée en Commission des Finances. Il souligne qu'il a reçu l'ensemble des présidents des associations notamment pour ceux qui sont venus à la réunion. La commune désire donner de l'oxygène à ces associations qui sont les forces vives du village. En 2025, 22 000,00 € ont été distribués et nous passons à 28 300,00 €. Monsieur François FERAUD souligne que le syndicat oléicole a fait un courrier et n'a cependant rien eu. Cela sera vérifié.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VII) BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT M49 2026.

1) Affectation du résultat 2025.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Christine ROBARDET qui fait une lecture de l'affectation du résultat. Les résultats sont les suivants : En cumulé en investissement 87 003,07 € et en fonctionnement 16 188,21 € sachant que nous avons des restes à réaliser en recettes à hauteur de 25 735,94 €. Madame France LOMBARD souligne qu'il y a une subvention d'équilibre qui fausse le résultat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Budget primitif.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération avec subvention d'équilibre en fonctionnement. Il y aura également des travaux sur le forage de secours. Madame France LOMBARD y est favorable. Elle souligne qu'il n'est pas prévu dans ce budget les tranches de travaux qui restent à réaliser pour les rues du village et les études de géologues et ~~pour mettre nos~~ analyses pour la légalité de nos prélèvements de la ressource en eau potable. Monsieur le Maire lui expose que nous avons rencontré Monsieur Frédéric KISTON qui va nous aider sur les périmètres. Il expose également que les périmètres de protection sont en cours mais l'étude dépend de la CCAPV. Madame France LOMBARD est étonnée que ce soit lancé par la CCAPV. Monsieur le Maire propose ce budget au vote.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

3) Subvention d'équilibre.

Monsieur le Maire propose une subvention d'équilibre pour ce budget de 22 848,52 €. Il donne lecture de la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### VIII) BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES M4 2026.

##### 1) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Christine ROBARDET pour donner lecture de cette affectation du résultat. Le résultat de l'exercice 2025 se présente en fonctionnement en cumulé à hauteur de 1 737,59 € affectés à nouveau au 002 en 2026.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

##### 2) Budget primitif.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

#### IX) BUDGET PRIMITIF CAMPING M4 2026.

##### 1) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Christine ROBARDET afin qu'elle donne lecture de l'affectation du résultat. Concernant l'affectation de résultat de 2026 il présente au niveau de l'investissement un résultat cumulé de - 12 832,69 € et un excédent de fonctionnement de 30 132,77 € ce qui permet d'affecter au 002 - 17 300,08 € et de compenser au 1068 la somme de 12 832,68 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

##### 2) Budget primitif.

Monsieur le Maire donne lecture de ce budget qui a été présenté en Commission des Finances. Il s'élève en section d'exploitation à 36 876,32 € et en section d'investissement à 27 350,01 €. Il propose ce budget au vote.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

#### X) RENOUVELLEMENT GENERAL DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article 19 du code électoral a été modifié par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

Ainsi dans toutes les communes quelle que soit leur population, les commissions de contrôle des listes électorales sont désormais composées en fonction du nombre de listes représentées au sein du conseil municipal.

Dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des

conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

- De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe la composition de la commission électorale comme suit :

- Andrée BONHOMME
- Gilles GIORDANO
- Sylvie BOUERY
- François FERAUD
- Gérard DONNINI

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### XI) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation : secteurs, tarifs ou coefficients de localisation. Monsieur le Maire souligne que si un appartement se libère il va être vérifié si un dégrèvement doit être fait. Il a été demandé vingt-quatre noms : 12 titulaires et 12 suppléants. Il a repris des personnes qui siégeaient sur l'ancien mandat. Il donne le nom des vingt-quatre personnes :

- Commissaires titulaires :
  - Madame Yvette BARTHELEMI
  - Monsieur Gérard HENRY
  - Madame Isabelle MERMET
  - Madame Paola PANIZZA
  - Monsieur Franck LUCANI
  - Madame Marie-Christine CESAR
  - Monsieur Jean-Luc IVALDI
  - Monsieur Christian PERREAUT
  - Monsieur Patrick MANTRAND
  - Monsieur Serge LEDOUX
  - Monsieur Christian VACHIER
  - Monsieur Daniel BAILE
- Commissaires suppléants :
  - Monsieur Pascal MAGNAN
  - Monsieur Maurice GUIBERT
  - Monsieur Alain BARET
  - Monsieur Jean-Charles BRUN
  - Monsieur Christian BOLGARI
  - Madame Nadia GAYDON
  - Monsieur Jean-Luc BEGNIS
  - Monsieur Patrick DORDONNAT
  - Monsieur Rémy BERNAGE

- Monsieur Stéphane LECAS
- Madame Danièle GUGOLE
- Madame Dominique LAURENT

Il va y avoir ensuite un tirage au sort par la Préfecture. Sur vingt-quatre noms il n'en restera que douze.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

XII) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE CADRE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande à Madame Christine ROBARDET de bien vouloir en donner l'explication. Madame Christine ROBARDET expose que dans le cadre des dossiers de demandes de subventions façades et toitures les particuliers déposent un dossier en Mairie qui est ensuite transmis au niveau du Département. Le Département au niveau des Villages et Cités de Caractère règle une partie de la subvention et la commune paie une autre partie. Sans cette délégation il faudrait que chaque dossier de demande de subvention des particuliers passe par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose cette délibération au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR ENQUETE PUBLIQUE RAVIN DE ST MACAIRE.

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique a eu lieu pour le curage du Ravin de Saint-Macaire. Un curage avait eu lieu en 2019 suite également à une enquête publique. Il rappelle que dans la procédure il y a un profil en long et en large après le camping et en 2023 il y a eu une étude faune/flore. Madame France LOMBARD a participé à l'enquête. Madame France LOMBARD souligne que la procédure n'est pas la même que pour le compost. Pourquoi remettre des matériaux dans le lit du Var et ne pas les remettre entre les deux bassins pour les aménager. Elle a fait remonter cette information. Monsieur le Maire lui dit qu'aujourd'hui on ne peut plus faire.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Madame France LOMBARD vote contre.



A collection of handwritten signatures in blue ink. The most prominent signature in the center is 'A. BOUTONNE'. Other signatures are more stylized and less legible, including one that appears to be 'Gley' on the right side.